



COMMUNE D'HERZEELE

PROCES VERBAL du Conseil Municipal

26 mai 2026

Date de la convocation et de l'affichage: 15 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, dix-neuf heures trente,

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane FRANCKE, maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	19
Nombre de présents	17
Nombre de votants par procuration	2
Nombre de suffrages exprimés	19

Etaient présents (17) :

M. **FRANCKE** Stéphane, Maire, **PICOTIN** Gaëtan, **GOCYK** Béatrice, **GERVOIS** Nicolas, **REVEILLON** Margaux (adjoint-e-s), **FAVEEUW** Roselyne, **DELOSIERES** Fabrice, **BONADONNA** Anne, **DEQUIDT** Pascal, **DEVEY** Elodie, **PLANQUELLE** Matthieu, **BAUDUIN** Alexis, **THERY** Dominique, **VANHERSEL** Valérie, **CHRISTIAENS** Michael, **BOUCKENOOGHE** Céline, **TROLET** Cédric, conseiller(e)s.

Etaient excusés (0) :

Etaient absents (2) :

Madame **NEIRYNCK** Aline procuration à Monsieur **PLANQUELLE** Matthieu,
Madame **LOONIS** Davina procuration à **REVEILLON** Margaux

Madame **BONADONNA** Anne a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance 19 H 30

XXXXXXXXXXXXXXXX

01/ Approbation du procès-verbal de la séance du 08.04.2026

En vertu des dispositions de l'article L.2121-15, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires* ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à prendre part au vote après avoir pris connaissance des procès-verbaux des 08.04.2026 et 27.04.2026.

Monsieur **Stéphane FRANCKE** prend la parole : *En date du 28 avril, j'ai fait un dépôt de plainte au nom du Conseil Municipal en gendarmerie, par rapport au geste obscène de Madame Valérie Vanhersel. C'est un geste inqualifiable qui ne respecte pas l'institution, c'est donc un outrage qui peut être puni par la loi. J'espère qu'il n'y aura plus de tels agissements. Je ne ferais aucun commentaire.*

Nous allons passer à l'approbation des procès-verbaux du 8 avril et du 27 avril. Avez-vous des remarques ?

Madame Valérie VANHERSEL : *Je reviens encore sur les deux votes. Il y a des commentaires qui ont été ajoutés dans le compte-rendu.*

Monsieur le Maire : *C'est pour le 2^{ème} d'avril ?*

Madame Valérie VANHERSEL : *Oui, en fait, il y a eu un lapsus avec la question entre le gouvernement par rapport au vote. Ça n'a pas été dit en séance ?*

Monsieur le Maire : *Cela fait suite aux questions que tu as pu évoquer la fois dernière, ces réponses apportent des précisions.*

Monsieur le Maire : Ces précisions seront supprimées au PV.

Madame Valérie VANHERSEL : *Par rapport à ce geste obscène, il n'a pas été précisé que j'avais contesté le geste dans le compte rendu.*

Monsieur le Maire : *Je ne ferai aucun commentaire.*

Madame Valérie VANHERSEL : *Oui, mais ça doit paraître dans le...*

Monsieur le Maire : *Aucun commentaire, non, c'est bon, c'est comme ça. Non, Valérie, tu dois assumer.*

Madame Valérie VANHERSEL : *Tout le monde peut quand même constater que j'ai dit que je n'étais pas d'accord et que ce n'était pas vrai. Et ce n'est pas mentionné dans le PV*

Monsieur Cédric TROLET : *Si ça a été dit Stéphane ça doit apparaître.*

Madame Valérie VANHERSEL : *Je ne vois pas pourquoi, ça n'apparaît pas ?*

Monsieur le Maire : *Ça n'est pas le sens de mes propos. J'ai déposé plainte, c'est entériné*

Madame Valérie VANHERSEL : *Voilà. On entérine aujourd'hui le procès verbal.*

Monsieur le Maire : *Ne discute pas, Valérie, c'est comme ça. On ne vient pas dessus. Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?*

Madame Valérie VANHERSEL : *La censure. C'est de la censure.*

Monsieur le Maire : *Ce n'est pas la censure, c'est la réalité.*

Madame Valérie VANHERSEL : *Ah non ce n'est pas la réalité !*

Monsieur le Maire : *D'autres questions, d'autres remarques ?*

Monsieur Michael CHRISTIAENS : *« Brouhaha », c'est-à-dire ?*

Monsieur le Maire : *C'est qu'il y a du bruit je pense. Si cela est indiqué dans le PV, « brouhaha », signifie que c'est quasiment inaudible.*

Monsieur Michael CHRISTIAENS : *D'accord, donc juste avant, quand il n'y a pas le « brouhaha », on a demandé aussi, quand tu as demandé à Monsieur DELOSIERES, qu'il soit à la commission voirie à la CCHF, en fait, tu as demandé que ça soit au Monsieur DELOSIERES ».*

Monsieur le Maire : *J'ai proposé.*

Monsieur Michael CHRISTIAENS : Ce dernier regrette que certains propos ne relatent pas le fait que nous avons souhaité que ce soit Nicolas qui soit présent à la commission espace vert de la CCHF.

Monsieur **le Maire** : *Après, pour rappel, pour ceux qui sont nouveaux, le PV retranscrit les éléments importants. Il faut qu'il soit compréhensible par chacun, en aucun cas il ne doit retranscrire mot pour mot les propos des élus.*

Monsieur **Cédric TROLET** : *Et donc, dans les éléments importants, Stéphane, ce n'est pas pour prendre la défense de Valérie, mais quand même, tu as fait un dépôt de plainte suite à un geste qui a été dénoncé que tu n'as pas vu. Elle l'a constaté pendant le conseil municipal, je pense que c'est important, puisqu'il y a eu un dépôt de plainte. Je pense que ça devrait y figurer même si tu n'es pas d'accord, puisque c'est un élément important.*

Monsieur **le Maire** : *Oui, je l'ai assumé et je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit tout à l'heure. D'autres informations ?*

Monsieur **Michael CHRISTIAENS** : *Après, c'est vraiment...*

Madame **Céline BOUCKENOOGHE** : *Non, mais après... Tu ne peux pas choisir ce que tu veux mettre.*

Monsieur **Cédric TROLET** : [inaudible] ...

Monsieur **le Maire** : *Cela a été enregistré, cela a été transcrit et noté au mieux.*

Monsieur **Cédric TROLET** : *Non, ça a été filtré.*

Monsieur **le Maire** : *Non, c'est bon. On va passer au point suivant, parce que vous aller tout faire pour essayer de ne pas avancer.*

3 intervenants parlent en même temps : [inaudible]

Monsieur **le Maire** : *C'est un fait grave qui est dans les mains de la gendarmerie.*

Madame **Céline BOUCKENOOGHE** : *Si elle a contesté, ça doit apparaître.*

3 à 4 intervenants parlent en même temps : [inaudible]

Monsieur **le Maire** : *Y a-t-il d'autres questions par rapport aux procès-verbaux ?*

Monsieur **Michael CHRISTIAENS** : *J'aimerais que soit relu le dernier paragraphe de la page 30 relatant les propos de Madame réveillon afin que ce soit compris par tous.*

Monsieur **le Maire** fait lecture de ce paragraphe.

Monsieur **Michael CHRISTIAENS** : *Merci.*

VOTE DU CONSEIL

POUR	MAJORITE
CONTRE	VANHERSEL Valérie, CHRISTIAENS Michael, BOUCKENOOGHE Céline,
ABSTENTION	TROLET Cédric

02/ Commission de contrôle des listes électorales

En vertu des dispositions de l'article L.2121-15, alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le* En application des dispositions des articles L.19 et R.7 du Code électoral,

La participation des élus municipaux aux travaux de la commission de contrôle se fait sur la base du volontariat, sachant que le maire, les adjoints titulaires et d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Les membres sont désignés pour six années et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal. Le maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission prévue à l'article L. 19.

Le point V. de l'article L.19 précise à juste titre que : Dans les communes dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- **De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges**, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- **De deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes** ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

Il est possible de nommer des membres suppléants, en respectant les règles suivantes compte tenu de l'instruction ministériel du 21.11.2018 (INTA1830120J) :

- Les membres suppléants doivent être désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires et par la même autorité,
- Pour la désignation des suppléants des conseillers municipaux membres de la commission, il convient de respecter l'ordre du tableau,
- Les membres suppléants sont identifiés pour chaque liste afin de respecter le principe d'impartialité de la liste.

Les membres titulaires qui ne remplissent plus les conditions nécessaires pour faire partie de la commission de contrôle ou qui, pour des raisons personnelles, souhaitent mettre fin à leur fonction sont ainsi remplacés par leur suppléant prévu à cet effet.

Les candidatures sont les suivantes pris dans l'ordre du tableau :

- Liste « Tous Unis pour Herzele » :

Titulaires	Suppléants
FAVEEUW Roselyne	NEIRYNCK Aline
DELOSIERES Fabrice	DEVEY Elodie
DEQUIDT Pascal	BAUDUIN Alexis

- Liste « Ensemble faisons battre le cœur d'Herzele » :

Titulaires	Suppléants
VANHERSEL Valérie	CHRISTIAENS Michael

- Liste « Herzele c'est vous » :

Titulaires	Suppléants
BOUCKENOOGHE Céline	TROLET Cédric

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSTENTION	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre au Préfet la liste ci-dessus des conseillers municipaux souhaitant siéger à la commission de contrôle des listes électorales,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3/ Acceptation de dons en faveur du Café des Orgues

Vu les articles L.2242-1 et L.2122-22 du CGCT,

Vu la réception des dons courant avril 2026,

CONSIDERANT que si le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune, le Maire peut cependant se voir déléguer l'acceptation des dons et legs seulement s'ils ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

CONSIDERANT que la réception d'un don par chèque fera l'objet d'un titre, mentionnant ce numéro au verso et le nom de la commune.

Ces dons donnent lieu à déduction fiscale selon le rescrit fiscal du 18 février 2025,

Monsieur le Maire de la commune d'Herzeele porte à l'attention de l'assemblée délibérante la réception de dons par chèque au profit du Café des Orgues,

Donateurs	Montant du don	Conditions
Anonyme	127.50 €	Sauvegarde du Café des Orgues
M.MME LAGATIE	50.00 €	

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur l'acceptation des dons ci-dessus au profit de l'acquisition du Café des Orgues.

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSTENTION	

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante :

- Autorise le Maire à émettre un titre pour chaque don au compte 756.

04/ Tirage au sort Jury d'assises (tirage au sort pour 2027)

Vu le code de procédure pénale et notamment les articles 259 et suivants relatifs à la formation du jury d'assises,

Vu le décret n°2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Considérant que le chiffre de la population totale du Département du Nord est arrêté au 1^{er} janvier 2026 à 2 645 946 habitants et que le nombre de jurés est fixé à deux mille trente-cinq (2035) ;

Vu l'arrêté préfectoral portant répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel dans le ressort de la Cour d'Assises du Nord pour l'année 2026,

CONSIDERATION que l'article 261 du Code de procédure pénale dispose que : « *Dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit* ».

La commune d'Herzeele doit proposer par tirage au sort **3** personnes répondant aux critères suivants pour pouvoir siéger :

- Être de nationalité Française,
- Être âgé d'au moins 23 ans au 1^{er} janvier de l'année 2027 (ce critère est vérifié par le conseil municipal),
- Être inscrit sur les listes électorales,
- N'avoir jamais été condamné pour un crime ou un délit,
- Ne pas exercer les fonctions de Membres du Gouvernement, du Parlement, du Conseil Constitutionnel, du Conseil supérieur de la magistrature et du Conseil économique, social et environnemental, représentant de l'Etat, magistrat de tout ordre juridictionnel, fonctionnaire des services de police ou de l'administration pénitentiaire et militaire de la gendarmerie en activité,

Il est demandé au conseil municipal, pour rendre compte de façon générale , que le tirage au sort doit avoir lieu publiquement, il est donc indispensable d'organiser en temps utile cette publicité préalable au niveau de la commune,

NOM	Prénom
POILLON	Mathilde
DEQUIDT	Emeline
TIMMERMAN	Gaetan

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal acte les résultats du tirage au sort.

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires auprès du Greffe de la Cour d'assises du Nord sis 5 Rue Merlin de Douai – 59500 DOUAI

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

En application de la délibération n° 038/2024 en date du 23 septembre 2024 adoptant le règlement intérieur du Conseil Municipal, et en vertu des dispositions des articles 6 et 7 dudit règlement, les questions orales ou écrites doivent être transmises à Monsieur le Maire au plus tard quarante-huit (48) heures avant la date de la réunion du Conseil Municipal, via l'adresse électronique générique de la commune.

Toute question parvenue postérieurement à ce délai sera examinée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Campagne mise à jour des éléments de confort pour la taxe foncière 2027

Monsieur le Maire :

Je voudrais évoquer un point particulier concernant la Campagne mise à jour des éléments de confort pour la taxe foncière 2027. La direction générale des finances publiques souhaite mettre en place une campagne de mise à jour des éléments de confort des locaux d'habitation servant de calcul à la taxe foncière pour l'année 2027.

Il s'agit de prendre en compte les logements qui sont vraisemblablement dotés des caractéristiques actuelles standards dans les habitations, ces éléments de confort sont : l'eau, l'électricité, WC, lavabo, douche ou une salle de bain, et présence d'un chauffage.

Cette mise à jour permet donc de rétablir l'équité fiscale entre logements d'habitation comparables en tenant compte de la rénovation des logements, l'évolution des équipements. Pour la commune d'Herzeele, aujourd'hui dans la catégorie de 1 à 6 il y a 220 logements qui ont été recensés par la DGFIP concernant des locaux qui ne seraient pas justement bien identifiés.

Monsieur Alexis BAUDUIN : *donc tu as 220 maisons pour lequel il manque un de ces équipement là ?*

Monsieur Gaétan PICOTIN : *et ils ont fait ça comment ?*

Monsieur le Maire : *Par rapport aux bases de calculs et aux déclarations de travaux.*

Madame Béatrice GOCYK : *Oui, mais en fait, on a dû déclarer sur le site des impôts, tous les éléments de confort.*

Monsieur le Maire : *Les foyers concernés par les modifications seront avisés d'une situation avant/après sur leur espace client du site des Impôts, soit une moyenne de 63 €/an par foyers d'impôt supplémentaire.*

Monsieur Gaetan PICOTIN : *et ça se sera vu avec la commission ...*

Monsieur le Maire : *non ce sera d'office, ils vont statuer...*

Monsieur Cédric TROLET *donc là il va y avoir un vote ?*

Monsieur le Maire : *non c'est juste une information.*

RAPPORT DES COMMISSIONS

- **Commission Jeunesse rapportée par Monsieur PICOTIN Gaetan:**

Lors de la commission nous avons organisé une rencontre avec les directrices de centre et la CAF, pour que tout le monde appréhende le travail de chacun.

Il a été discuté du plan Mercredi : un document sera distribué aux familles, indiquant que l'accueil se fera de 4 à 11 ans uniquement aux Herzeelois, avec un minimum d'ouverture. Il faut un minimum de 7 enfants présents pour ouvrir ce mercredi.

Dans un premier temps l'accueil sera ouvert à 24 enfants, avec un délais d'inscription d'une semaine. La cantine sera sur le même principe que les ACM. On ferait un tarif comme les ACM car nous sommes plus sur un schéma d'accueil de loisir que du périscolaire, mais nous conserverons un accueil péri avant et après.

- **Commission Développement Economique et Cadre de vie rapportée par Madame GOCYK Béatrice:**

Suite à la distribution des questionnaires relatifs au marché du dimanche, nous avons obtenu tous supports confondus 183 réponses. Il est temps désormais de croiser les données car nous avons quelques questions ouvertes.

Pour le marché du 7 juin 2026 il aura bien lieu sur la place en même temps que le parcours du cœur, c'est pourquoi nous avons une arrivée sur la place afin de rediriger les gens vers le marché en fin de course. Nous aurons à cette occasion 12 exposants, parfums, artisans, créations en plus de nos exposants habituels.

Pour le Cadre de vie, plusieurs devis (3) ont été fait pour les poubelles, chacune de forme différente, la décision du choix sera prise en commission prochainement.

Pour le Tourisme et le Patrimoine, un enregistrement radio nous a été proposé afin de promouvoir notre commune notamment les Orgues, avec la participation d'habitants riches en savoir local, histoire d'Herzele et patrimoine. Nous avons également une demande des retables pour une visite de la commune.

Nous soulignons également la date du 30 juin 2026 avec à la bibliothèque d'Herzele la présence de Jean-Pierre Catoire avec une séance de dédicace pour son livre : « De méli Park à Plopsaland » dès 15h.

- **Commission Technique et Espaces verts rapportée par Monsieur GERVOIS Nicolas:**

Début des festivités estivales. Merci aux bénévoles du RCH pour leur aide à l'installation et au démontage des chapiteaux. Pour le périscolaire le ballon d'eau chaude est HS, il sera remplacé le mercredi 27 mai 2026. La gouttière descendante défectueuse des Orgues a été remplacée. Après une investigation dans la commune il s'avère que 50 lampes encore alimentées au sodium ont été répertoriées, elles seront au fur et à mesure de leur usure remplacée par des LED, par secteurs. Rendez vous ce 27 mai 2026 avec l'agence d'ingénierie INORD du Département pour obtenir des conseils quant au projet de la maison adjacente à la Mairie. Une expertise sera à prévoir.

- **Commission élargie des fêtes rapportée par Madame REVEILLON Margaux:**

Nous avons organisé le 12 mai une soirée cinéma au café des orgues en partenariat avec CINELIGUE et la CCHF. Soirée durant laquelle a été projeté "La vénus électrique" film d'ouverture en simultané au festival de Cannes.

Franç succès pour cette soirée avec 80 entrées un record pour Herzele d'après CINELIGUE.

Je remercie encore Nicolas pour son aide durant cette soirée. Effectivement Édouard ayant eu un empêchement de dernière minute nous avons dû pallier cette absence mais avons réussi à organiser le pot d'accueil prévu grâce à l'aide de Carrefour Express que je remercie de nouveau et le blind test des orgues a pu avoir lieu avec l'aide de Nicolas.

Le weekend dernier s'est déroulé le passage de la course des 4 jours de dunkerque sur notre commune le samedi mais également le dimanche tout cela sans encombre grâce au travail des agents municipaux réalisés en amont que je remercie et surtout grâce à la mobilisation des bénévoles tout au long du weekend malgré une chaleur écrasante et tout cela dans la bonne humeur.

Je tenais à ce propos à souligner par rapport aux échanges fait en début de conseil qu'à ce jour j'ai fait le choix de ne plus utiliser le mot « comité des fêtes » afin de clore le débat pour concentrer notre énergie dans les actions mises en place au sein de notre village.

Effectivement aujourd'hui nous sommes dans une commission élargie je souhaite préciser qu'au-delà du nom il est indispensable de se rappeler que derrière tout cela il y a des bénévoles qui se mobilisent pleinement depuis des années pour notre village et l'essentiel est dans cela.

Les prochaines manifestations seront le parcours du cœur le 7 juin avec un départ au restaurant scolaire pour laisser le stationnement libre sur la place pour la messe des communions et une arrivée sur la place afin de dynamiser le marché du dimanche.

Nous aurons ensuite Herzelee c'est gonflé le 2/08 avec la présence d'un marché estival.

- **Commission Bâtiment & Voirie rapportée par Monsieur DELOSIERES Fabrice:**

Soulagement sur la réalisation des travaux à l'entrée de la rue de Bambecque et ce avant les 4 jours de Dunkerque. Il manque la signalisation, elle sera réalisée prochainement. Une réunion a eu lieu pour la signalisation du nouveau lotissement, à ce propos en ce qui concerne la signalisation à l'entrée du lotissement côté Rue de Wormhout, il n'y aura donc pas de marquage car cela est un trottoir traversant, les piétons sont donc prioritaires. Néanmoins il a été vu avec la CCHF de positionner un bac à fleurs afin de ralentir l'entrée dans ce lotissement.

- **Commission Communication rapportée par Monsieur PLANQUELLE Matthieu:**

Lors de cette commission il a été décidé de ne conserver qu'une page Facebook afin de communiquer sur la commune, garder une communication claire et centralisée pour les habitants. Le petit Herzeelois va évoluer, il sera désormais publié deux fois par an, avec pour ambition d'en faire un véritable journal communal plus vivant et plus proche des habitants. Entre ces deux éditions les Herzeelois pourront retrouver un feuillet d'un format A4 recto verso, celui-ci aura pour but d'informer les habitants de l'agenda de la commune et informations importantes à venir, surtout pour ceux dépourvus de réseaux. Nous avons à cet effet sollicité l'institut régional de la langue flamande dans notre quête d'un titre Flamand « quelles nouvelles à Herzelee ? » pour valoriser l'identité du village.

Nous encourageons également les associations à devenir actrices de leur communication au travers de la page de la commune, comment ils souhaitent que nous valorisions leurs événements.

L'ergonomie du site sera également revue et adapter une version mobile. Nous réfléchissons en partenariat avec Béatrice à la diffusion de flyers dans les lieux touristiques et hébergements afin d'inciter les personnes qui séjournent à Herzelee à découvrir davantage les commerces locaux.

Création et élaboration d'une « Welcome Box » destinée aux nouveaux arrivants, leur permettre de découvrir les services de la commune, les commerces, les associations, les clubs ainsi que leurs activités et horaires. L'idée serait de créer des partenariats avec les commerçants afin d'y intégrer par exemple des bons de réduction pour une première visite, offre de bienvenue ou encore des goodies aux couleurs du village. Afin de favoriser l'intégration des nouveaux habitants.

Un nouveau découpage des zones de distribution sera effectué afin d'obtenir une répartition plus claire et plus efficace.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 35 minutes